CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80779** **VALABLE JUSQU'AU** **16/05/2027**

ÉDITÉ LE 25/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/01/2001

Raison sociale : EUROBICA

Forme juridique : SARL

Capital : 40 000

ROUTE DE MONTAGNY
LIEUDIT LE GRAND LIEVRE
BP90013
60330 LE PLESSIS-BELLEVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COMPIEGNE 434 616 694

Siret : 434 616 694 00023

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 331982 OA

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 131325769

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 131325769

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 03 44 54 33 28 **Fax :** 03 44 54 39 72

Portable : 06 03 36 48 37

Responsabilité légale :
MASNADA OSVALDO GÉRANT

Site Internet :

E-mail : eurobica@wanadoo.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 797 900 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4312 PROB	Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois	9	16/01/2025
9112 PROB	Agencement (Technicité confirmée)	9	16/01/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/03/2026 09:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.